



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Communiqué de presse du 15 février 2008

01.71/emt/PB

Médecine hautement spécialisée: la voie est ouverte pour la convention intercantonale

Le Comité directeur de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a pris connaissance des résultats de la consultation sur une proposition de convention intercantonale devant régler la coordination de la concentration de la médecine hautement spécialisée en Suisse. La totalité des 26 cantons a saisi l'occasion de prendre position sur le projet de convention intercantonale. D'autres partenaires du domaine de la santé se sont de plus exprimés sur le sujet. Le projet est reçu de façon largement positive. Il est souligné qu'il contient des améliorations essentielles par rapport à la première convention qui n'a pas vu le jour. En particulier, le fait que les décisions se prennent sur la base de critères objectifs et que le processus décisionnel correspond mieux à la problématique est évalué positivement. Une série de suggestions et de propositions de modifications ont été discutées et intégrées par le Comité directeur. Le projet a été accepté à l'unanimité et sera présenté pour décision à l'Assemblée plénière extraordinaire de la CDS du 14 mars 2008. Il ouvre la voie à une convention intercantonale viable.

Avec ce projet, le Comité directeur de la CDS est persuadé de soumettre aux cantons un instrument efficace pour remplir la tâche – qui leur revient de par la révision de la LAMal – de la planification commune de la médecine hautement spécialisée.

En cas d'approbation par l'Assemblée plénière de la CDS, le processus de ratification débutera dans les parlements cantonaux et devrait s'achever à l'automne 2008. La convention intercantonale pourrait ainsi entrer en vigueur le premier janvier 2009.

Les documents relatifs à la consultation se trouvent sur le site web de la CDS. La proposition définitive de convention intercantonale et le rapport explicatif complété y seront également accessibles depuis la fin février 2008.

Informations complémentaires:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président de la CDS (021 316 50 00)

Conseiller d'Etat Carlo Conti, vice-président de la CDS (061 267 95 23)

Michael Jordi, secrétaire central suppléant de la CDS (031 356 20 20 ou 079 702 20 90)

Elisabeth Marty-Tschumi, responsable Médecine hautement spécialisée, CDS (031 356 20 20)